

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds RGP Infrastructures Mondiales que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec RGP Investissements sans frais au 1 855 370-1077 ou à l'adresse info@rgpinv.com, ou visitez le www.rgpinvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds : RGP1209	Gestionnaire du fonds : RGP Investissements
Date de création de la catégorie : 1er octobre 2024	Gestionnaire de portefeuille : RGP Investissements
Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 : 13 929 854 \$	Sous-gestionnaire de portefeuille : Letko, Brosseau & Associés inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) : 0,03 %	Distributions : Distribue généralement le revenu net, le cas échéant, trimestriellement en mars, juin, septembre et décembre, et les gains en capital nets, le cas échéant, annuellement en décembre.
	Placement minimal : Parts offertes aux grands investisseurs qui effectuent un placement minimal requis, selon ce que détermine RGP Investissements à l'occasion.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de placement de générer une appréciation du capital à long terme et un certain revenu en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés du monde entier qui participent au développement, à l'entretien, à la maintenance ou à la gestion d'infrastructures ou qui en bénéficient indirectement.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2025)

1. Companhia Paranaense de Energia-Copel, ADR	4,89 %
2. First Pacific Co. Ltd.	4,53 %
3. Grupo Aeroportuario del Centro Norte SAB de CV	4,44 %
4. Trésorerie et autres éléments d'actif net	4,36 %
5. Verizon Communications Inc.	4,36 %
6. Rogers Communications Inc., Class 'B'	4,18 %
7. Reliance Industries Ltd., GDR	4,15 %
8. AT&T Inc.	4,05 %
9. Fleury SA	3,67 %
10. Morguard Corp.	3,63 %

Les dix principaux placements représentent 42,26 % du fonds.

Nombre total de placements : 39

Répartition des placements (au 31 mars 2025)

Par catégorie d'actifs (%)		Par secteurs (%)	
Actions internationales	62,24 %	Communication	24,18 %
Actions canadiennes	19,49 %	Services publics	22,34 %
Actions américaines	13,91 %	Produits industriels	20,96 %
Trésorerie et autres éléments d'actif net	4,36 %	Immobilier	11,56 %
		Énergie	8,40 %
		Consommation de base	4,53 %
		Trésorerie et autres éléments d'actif net	4,36 %
		Soins de santé	3,67 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RGP Investissements estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **Moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par RGP Investissements. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de la catégorie I du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette section indique le rendement des parts de catégorie I du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette catégorie de parts du fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie I du fonds sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette catégorie de parts du fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de catégorie I du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette catégorie de parts du fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?

- Vous cherchez une appréciation de la croissance à long terme;
- Vous êtes à l'aise avec un risque d'investissement moyen (c'est-à-dire que vous êtes prêt à accepter des fluctuations de la valeur de marché de votre investissement); et
- Vous souhaitez un fonds qui concentre son exposition sur des sociétés qui possèdent ou exploitent des actifs d'infrastructure.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez les parts du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie I du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des parts de catégorie I du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 0,96 % de sa valeur, ce qui correspond à 9,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration et des frais d'exploitation du fonds qui ne sont pas couverts par les frais d'administration négociés avec chaque investisseur et payables directement à RGP Investissements.	0,03 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,93 %
Frais du fonds	0,96 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne s'applique sur les parts de catégorie I du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds. Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui ont reçu l'autorisation préalable de RGP Investissements. Les parts de catégorie I ne sont pas offertes au public.

Frais	Ce que vous payez
Frais de substitution	Il n'y a aucun frais si vous substituez ou transférez vos parts.
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des parts de catégorie I du fonds dans les 90 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
Frais de gestion des parts de catégorie I	Chaque investisseur négocie et paie directement à RGP Investissements des frais de gestion sur les parts de catégorie I. En conséquence, ces frais ne sont pas inclus dans le ratio de frais de gestion du fonds. Les frais de gestion négociés et payables directement à RGP Investissement ne peuvent dépasser les frais de gestion des parts de catégorie F du fonds, soit 0,95 %.
Frais d'administration des parts de catégorie I	Chaque investisseur négocie et paie directement à RGP Investissements des frais d'administration sur les parts de catégorie I. En conséquence, ces frais ne sont pas inclus dans le ratio de frais de gestion du fonds. Les frais d'administration négociés et payables directement à RGP Investissements ne peuvent dépasser les frais d'administration des parts de catégorie F du fonds, soit 0,24 %.
Services supplémentaires	Des frais pour les services supplémentaires peuvent être imposés par la société du représentant. Certains de ces frais sont négociables, tandis que d'autres pourraient ne pas l'être. Ces frais ne sont pas versés à RGP Investissements. Par exemple, des frais peuvent vous être imposés pour chaque distribution en espèces que vous demandez de recevoir par chèque (ces frais étant généralement non négociables). Vous pourriez aussi devoir payer des frais de transactions si vous détenez un compte chez un courtier offrant un service de courtage à escompte.

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec RGP Investissements ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

RGP Investissements
1305, boulevard Lebourgneuf, bureau 550
Québec (Québec)
G2K 2E4

Sans frais : 1 855 370-1077
www.rgpinvestissements.ca
Courriel : info@rgpinv.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.